

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Le 18 septembre 2014 à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 5 septembre 2014.

Etaient présents : Pierre-Yves MARTIN, Gérard PRUDHOMME, Martine DURIEUX ARNAUD, Roselyne BORDES, Arnold VOILLEMIN, Kaïssa BOUDJEMAI, Olivier MICONNET, Nicole LELLOUCHE, Philippe ARNAUD, Lucie JEANNET LE COZ, Marie-Madeleine COLLET, Gérard LANTERI, Didier LAFARGUE, Serge MANTEL, Corinne CARCREFF, Eric NANTI, Laurent PIRON, Ghislaine NEBIE, Grégory FICCA, Jean-Sébastien ROUCHET, Cédric LE COZ, Donni MILOTI, Sonia BELARBI, Régaya FERJANI, Nathan HADDAD, Aurélie MANTEL, Sandie BARBOT, Georges GUILBERT, Danièle MARINI, Françoise BITATSI-TRACHET, Pascal POPELIN, Laurence HODE, Magali DAUBA, Armen PAPAZIAN, Serge LE BOZEC.

Etaient excusés : Robert BORDAIS représenté par M. MICONNET, Annick MONIER représentée par Mme BOUDJEMAI, Salem AIDOUDI représenté par Mme FERJANI, Marie-Thérèse LE BLEGUET représentée par Mme CARCREFF, Jennifer KESPI représentée par M. LE COZ, Meriem BEN NASER représentée par Mme MANTEL, Jean-François MAGNIEN représenté par M. PAPAZIAN, Laurent HENOT représenté par M. PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : M. Donni MILOTI a été désigné pour remplir ces fonctions.

2014-09-01- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,
Adopte le règlement intérieur :
A l'unanimité,

2014-09-02- DESIGNATION DES MEMBRES DES 3 COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal,
Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Désigne les membres suivants :

1^{ère} commission : administration générale, finances, affaires économiques, ressources humaines.

Le Maire, Pierre-Yves MARTIN, Président
M. Gérard PRUDHOMME
M. Robert BORDAIS
Mme Meriem BEN NASER
Mme Corinne CARCREFF
Mme Régaya FERJANI
Mme Marie-Thérèse LE BLEGUET
M. Nathan HADDAD

M. Laurent HENOT
M. Jean Sébastien ROUCHET
Melle Jennifer KESPI
Mme Annick MONIER
M. Pascal POPELIN
Mme Marie-Laure HODE
M. Serge LE BOZEC

2^{ème} commission : travaux, affaires foncières, urbanisme, habitat, transports, circulation, sécurité, environnement, technologies nouvelles,

Le Maire, Pierre-Yves MARTIN, Président
Mme Sandie BARBOT
Mme Aurélie MANTEL
M. Olivier MICONNET
M. Gérard LANTERI
M. Arnold VOILLEMEN
M. Donni MILOTI
M. Grégory FICCA
M. Eric NANTI
M. Serge MANTEL
M. Cédric LECOZ
Mme Ghislaine NEBIE
M. Jean-François MAGNIEN
M. Georges GUILBERT
M. Armen PAPAIZIAN

3^{ème} commission : affaires sociales et santé, solidarité, affaires scolaires, petite enfance, jeunesse et sports, vie associative, citoyenneté, démocratie participative, relations extérieures, culture, évènementiel.

Le Maire, Pierre-Yves MARTIN, Président
Mme Roselyne BORDES
Mme Kaïssa BOUDJEMAI
Mme Martine DURIEUX ARNAUD
Mme Lucie LECOZ
M. Salem AIDOUDI
M. Philippe ARNAUD
Mme Nicole LELLOUCHE
Mme Sonia BELARDI
M. Didier LAFARGUE
M. Laurent PIRON
Mme Marie-Madeleine COLLET
Mme Danièle MARINI
Mme Magali DAUBA
Mme Françoise BITATSI TRACHET

2014-09-03- PERIMETRE DE LA VIDEOPROTECTION

Le conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A la majorité pour par 42 voix et 1 voix contre Mme BITATSI-TRACHET
Décide de valider les périmètres de vidéo protection.

Projet de périmètres de vidéo-protection
commune de Livry-Gargan

Périmètre n°1 (secteur Tram/Marx Dormoy), délimité par les voies suivantes incluses dans ce périmètre :

Av. de la Gare de Gargan, Bd Marx Dormoy, chemin des Postes, Bd de la République, chemin des Postes, av. Paul Dupont, Bd Marx Dormoy, av. Camille Desmoulins, av. Aristide Briand, av. Sully, allée Galilée, allée Danton, av. Gambetta, allée de Nemours, Bd Edouard Vaillant, allée du Château Gobillon, rue des Jardins Perdus, av. Gallieni, av. du Col. Fabien, av. Quesnay, av. Aristide Briand, Bd Chanzy, place Oissery Forfy.

Périmètre n°2 (secteur Hotel de ville / Parc V. Auriol), délimité par les voies suivantes incluses dans ce périmètre :

Rue de Simiane, Allée Jean-Baptiste Clément, av. Winston Churchill, chemin des Postes, rue du Dr Herpin, rue Saint Claude, av. du Ml Leclerc, allée Joseph Noize, allée Stanislas Kubacki, allée de Chartres, allée Montpensier, av. Gambetta, av. A. Briand.

Périmètre n°3 (secteur Eglise/Aubrac), délimité par les voies suivantes incluses dans ce périmètre :

Rue Saint Claude, rue du Dr Herpin, rue de Vaujours, chemin de Vaujours, allée Jean Coulon, Bd Robert Schuman, rue Charles Vaillant, chemin de la Mare Gaudion, av. Maurouard, allée Paul Vieille, rue du Dr Roux, av. Lucie Aubrac, av. Maurouard, av. Emile Zola, rond point des Bosquets, av. Anatole France, rue Amédée Dunois, av du Ml Leclerc.

28 AOUT 2014

2014-09-04 - DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES C.C.I.D.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Désigne les deux contribuables suivants habitant hors Livry-Gargan.

ART DE LA VIE
28 bis avenue Jean Jacques Rousseau
93190 Livry-Gargan
Représenté par M. AMOUCHE Smain

M. Didier PLESSIS
9, avenue André Kervazo
93150 LE BLANC MESNIL

2014- 09-05- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de M PRUDHOMME, Adjoint au Maire
Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 34 voix pour et 9 contre (Mme HODE, Mme DAUBA, Mme MARINI, Mme BITATSI TRACHET, M. POPELIN, M. GUILBERT, M. LE BOZEC, M. PAPAIZIAN + M. MAGNIEN)

Décide de créer :

En catégorie C :

- 2 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe
- 4 postes d'ATSEM 1^{ère} classe
- 70 postes d'adjoints d'animation de 1^{ère} classe

- 24 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe

En catégorie B :

- 4 postes de rédacteurs

En catégorie A :

- 2 postes d'attaché

2014-09-06- AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION POUR LA GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE l'avenant n°1 au contrat n°2009-038 de concession pour la gestion des marchés d'approvisionnement Chanzy et Jacob.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

2014-09-07- RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES DONNEES AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'accorder une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public en charge de la comptabilité de la commune de Livry-Gargan (budget principal et budgets annexes).

ARTICLE 2 : PRECISE qu'en contrepartie de cette autorisation générale et permanente, le comptable public doit fournir les pièces justificatives de non-valeurs pour les créances d'un montant supérieur à 40,00 €, à l'appui des états de non-valeurs qu'il présente.

2014-09-08- TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal,

Sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article Premier : La taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue par le SIGEIF en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à compter des impositions dues au titre de l'année 2015, est reversée à la commune à hauteur du pourcentage maximal légalement prévu ou, à défaut de plafond légal, à hauteur de 99 % du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le SIGEIF.

Article 2 : Le Maire est autorisé à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

2014-09-09-ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'admettre en non valeur les créances pour un montant cumulé de 20 008,10 €.

ARTICLE 2 : DECIDE de rejeter l'admission en non-valeur des dossiers identifiés dans les états pour un montant total de 2 537,67 € pour insuffisance de diligences ou de pièces justificatives des dossiers présentés.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur de ces créances sont inscrits au budget 2014.

**2014-09-10- ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES –
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'admettre en non valeur les créances pour un montant cumulé de 699,67 €.

ARTICLE 2 : DECIDE de rejeter l'admission en non-valeur des dossiers identifiés dans les états pour un montant total de 824,00 € pour insuffisance de diligences et de pièces justificatives des dossiers présentés.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur de ces créances sont inscrits au budget 2014.

**2014-09-11- INSTAURATION DE L'ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR
DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES**

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

ARTICLE 2 : CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**2014-09-12- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CNAV POUR LA MISE AUX
NORMES ET L'ACCESSIBILITE DE LA RESIDENCE JEAN LEBAS**

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Mme Durieux-Arnaud, adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'équipement auprès de la CNAV au titre de son appel à projets.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de tout autre organisme financeur dans le cadre de ce projet d'équipement.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au financement de l'opération sont et seront inscrits respectivement au budget 2015 et aux budgets suivants de la Ville de Livry-Gargan.

**2014-09-13- GARANTIE D'EMPRUNT COMMUNALE auprès de la caisse des depots et
consignations pour le projet de l'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF EXCELSIOR –
ASSOCIATION DE VILLEPINTE**

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2014-09-14- PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN ET LA REGION ILE DE FRANCE

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. Miconnet, Adjoint au maire,

A l'unanimité,

Décide la signature d'un protocole d'accord avec la Région Ile de France, impliquant le versement d'un montant de 5 802.99 € TTC, aux fins de mettre un terme aux désordres né de l'installation de bâtiments démontable sur le terrain du Lycée Bouilloche.

2014-09-15- CESSION DE LA PROPRIETE SISE 48-58 AVENUE LUCIE AUBRAC ET 40-46 AVENUE VOLTAIRE A LA SARL LIVRY CONSTRUCTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 34 voix et 9 abstentions (Mme MARINI, Mme BITATSI TRACHET, Mme HODE, Mme DAUBA, M. GUILBERT, M. POPELIN, M. LE BOZEC, M. PAPAZIAN + pouvoir de M. MAGNIEN)

Le conseil municipal,

DECIDE de conclure une cession au prix de 530 000 € TTC de la propriété non bâtie sise 48-58 avenue Lucie Aubrac et 40-46 avenue Voltaire, d'une contenance de 3 446 m², cadastrée 46 C 1695, C 1702 et C 1730, au profit de la SARL Livry Constructions, 88 avenue Quesnay à Livry-Gargan, représentée par Monsieur Da Silva Secundino, pour la réalisation de son siège social. L'obtention d'un permis de construire pour le projet décrit constituera une condition suspensive de la vente. Cette dernière devra être réalisée avant la fin de l'année 2015.

2014-09-16- CESSION DE LA PROPRIETE SISE 5 AVENUE WINSTON CHURCHILL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

DECIDE de céder la propriété bâtie sise 5 avenue Winston Churchill et 1-3 allée de Grignan, d'une contenance de 330 m², portant la référence cadastrale 46 E 1833, à Madame et Monsieur BENSEBAH. Le montant de la cession du bien est de 140 000 € TTC (TVA sur marge incluse).

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal.

2014-09-17- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CAP CULTURE LOISIRS

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme Lellouche, adjointe au maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 500 € à l'association Cap culture loisirs. L'association fournira les preuves d'achat des matériels subventionnés.

2014-09-18- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LIVRY-GARGAN ATHLETISME

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur Philippe ARNAUD, adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE d'attribuer la subvention suivante pour 2014 : 5 000 €

2014-09-19- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CERCLE D'ESCRIME JEAN MORET

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur Philippe ARNAUD, adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE d'attribuer la subvention suivante pour 2014 : 18 000 €

2014-09-20 – RETIREE EN SEANCE

2014-09-21- COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil municipal,
DONNE ACTE de la communication des marchés passés ainsi que de l'ensemble des décisions prises dans le cadre de cette délégation du 16 juin au 28 août 2014.

2014- 09-22 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1. FIXE** à 8 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 8 le nombre de représentants suppléants.
- 2. DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- 3. DECIDE** le **recueil**, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

La séance est levée à 21h30.

M. le Maire,
Pierre-Yves MARTIN